

<p>2-7</p>	<p>Prospectus : combinaison de sous- types de dossier</p> <p>« Provisoire et modification du provisoire », « Définitif et modification du définitif » et</p> <p>« Prospectus provisoire et projet combinés et modification du prospectus</p> <p>provisoire » (nouveaux sous-types)</p>	<p>Alberta, Colombie-Britannique, Québec, Nouveau-Brunswick, Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse, Territoires du Nord-Ouest, Île-du-Prince-Édouard, Saskatchewan, Yukon, Nunavut</p> <p>(tous les territoires sauf</p>	<p>Droits en trop Lorsque les nouveaux sous-types sont utilisés plus fois pour ajouter un fonds ou un territoire à un dossier, le territoire a déjà été ajouté au moyen des mêmes sous-types. Il génère par erreur des droits applicables à un prospectus provisoire ou définitif plutôt que des droits de modification.</p>	<p>modifiée prospectus, communiquer avec le poste de service des ACVM pour demander un code droits pour chaque territoire applicable au dépôt (voir ci-dessous). Entrer les codes dans le système lors du dépôt. Payer les droits exigibles générés par les organismes destinataires.</p>
------------	---	---	---	---

FAQs

Pourquoi y a-t-il des erreurs de calcul des droits dans SEDAR+?

SEDAR+ calcule correctement la majorité des droits, mais deux raisons principales expliquent les rares exceptions qui surviennent : 1) il n'y a pas suffisamment de données dans les dossiers migrés pour calculer correctement les droits ou 2) il y a des bogues qui n'ont pas pu être résolus avant la mise en service du nouveau système. Ces bogues sont généralement liés à des types de dépôts peu courants.

Qu'est-ce qu'un code d'exception liée aux droits et comment fonctionne-t-il?

Il s'agit d'un code à usage unique que le déposant entre dans le système lors du dépôt. Cela lui permet d'envoyer un dossier sans payer de droits relatifs au système ni de droits réglementaires exigibles dans un territoire donné. Si des droits réglementaires sont exigibles dans plusieurs territoires, un code est requis pour chaque territoire. Il est possible de demander un code d'exception liée aux droits auprès du poste de service des ACVM ou de l'organisme destinataire (voir le tableau ci-dessus). Si des droits sont omis ou calculés incorrectement par le système, un code d'exception liée aux droits est accordé sur demande. Si le déposant utilise un code d'exception liée aux droits pour se soustraire à une erreur de calcul, il doit retourner dans le système et payer le montant exact généré par l'organisme destinataire.

Quand et comment dois-je contacter le poste de service des ACVM pour obtenir un code d'exception liée aux droits?

Si vous avez besoin de plusieurs codes d'exception liée aux droits pour un même dépôt dans plusieurs territoires, contactez le poste de service des ACVM. Il vous enverra un courriel contenant les codes pour tous les territoires applicables. Envoyez un courriel au poste de service des ACVM avec l'information suivante :

- **Objet du courriel** : Demande de code d'exception liée aux droits dans SEDAR+ – <entrez le type de dossier concerné> OU <entrez le numéro d'erreur> (indiqué dans les tableaux ci-dessus).
- **Corps du texte** : nom de l'émetteur, numéro de profil, numéro de dossier, nom et adresse courriel du déposant, liste des territoires pour lesquels un code d'exception est requis et numéro d'erreur indiqué dans le tableau ci-dessus. S'il n'y a pas de numéro d'erreur, donnez la raison du code.
- Si le poste de service des ACVM approuve votre demande, il vous enverra les codes.

Téléchargement : Modèle de courriel pour une demande d'exception

Quand et comment dois-je contacter l'organisme destinataire pour obtenir un code d'exception liée aux droits?

Si vous avez besoin d'un code d'exception liée aux droits dans un seul territoire, contactez l'organisme destinataire. Envoyez un courriel à l'organisme destinataire avec l'information suivante :

- **Objet du courriel** : Demande de code d'exception liée aux droits dans SEDAR+ – <entrez le type de dossier concerné> OU <entrez le numéro d'erreur>
- **Corps du texte** : nom de l'émetteur, numéro de profil, numéro de dossier, nom et adresse courriel du déposant, liste des territoires pour lesquels un code d'exception est requis et numéro d'erreur indiqué dans le tableau ci-dessus. S'il n'y a pas de numéro d'erreur, donnez la raison du code.

Comment puis-je communiquer avec le poste de service des ACVM ou les organismes destinataires au sujet d'une erreur de calcul des droits?

Coordonnées et heures d'ouverture du poste de service des ACVM

Poste de service des ACVM

Numéro sans frais (Amérique du Nord) : 1-800-219-5381

Partout ailleurs : 1-514-878-8377

Courriel : sedarplus@csa-acvm.ca

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 7 h à 23 h (HE)

(sauf les jours fériés du Canada)

Coordonnées des organismes destinataires

Organisme destinataire

Courriel

Alberta Securities Commission (ASC)	Dépôts de prospectus et dépôts préalables : Prospectus.Reviews@asc.ca Déclarations de placement avec dispense (sociétés ou fonds d'investissement) : accounts.receivable@asc.ca
Autorité des marchés financiers (AMF)	droitslvm@lautorite.qc.ca
British Columbia Securities Commission (BCSC)	finreport@bcsc.bc.ca
Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan (FCAA)	corpfin@gov.sk.ca
Commission des services financiers et des services aux consommateurs (FCNB)	passport-passeport@fcnb.ca
Service Newfoundland & Labrador – Office of the Superintendent of Securities	SecuritiesExemptions@gov.nl.ca
Commission des valeurs mobilières du Manitoba (CVMM)	securities@gov.mb.ca
Nova Scotia Securities Commission (NSSC)	NSSC_Corp_Finance@novascotia.ca
Bureau du surintendant des valeurs mobilières (T.N.-O.)	Elizabeth_Doyle@gov.nt.ca Shmaila_nosheen@gov.nt.ca
Office of the Superintendent of Securities (Île-du-Prince-Édouard)	ccis@gov.pe.ca
Bureau du surintendant des valeurs mobilières du Nunavut	securities@gov.nu.ca
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO)	Demandes (sociétés) : cfapplications@osc.gov.on.ca Demandes (fonds d'investissement) : IFapplications@osc.gov.on.ca Déclarations de placement avec dispense (sociétés ou fonds d'investissement) : exemptmarketfilings@osc.gov.on.ca Prospectus (sociétés) : ProspectusReviewOfficer@osc.gov.on.ca Prospectus (fonds d'investissement) : IFSPprospectus@osc.gov.on.ca
Bureau du surintendant des valeurs mobilières du Yukon	Securities@Yukon.ca

Comment dois-je entrer les codes d'exception liée aux droits dans le système?

Avant d'envoyer votre dossier, entrez les codes à la section sur les caractéristiques des droits.

Appliquer le code pour une exception liée aux droits?

Code de l'exception liée aux droits

- Entrez un code pour chaque territoire applicable. Pour ajouter d'autres codes, cliquez sur « Ajouter le code ». Il y a un code distinct pour les dérogations relatives au système.
- Enregistrez vos changements et passez à la page « Sommaire des droits et paiement ». Vous verrez un montant nul (« 0 ») aux lignes des territoires pour lesquels un code a été entré.

Droits			
<i>Les droits sont tous en Dollar canadien (CAD)</i>			
Territoire	Description	Type de droits	Montant
Alberta	AB Form 13-501F1 and/or ON Form 13-502F1 (Class 1 and 3B Reporting Issuers - Participation Fee)	Droits de dépôt	0,00 \$
Ontario	AB Form 13-501F1 and/or ON Form 13-502F1 (Class 1 and 3B Reporting Issuers - Participation Fee)	Droits de dépôt	0,00 \$
Total des droits			0,00 \$
Solde à payer			0 00 €

Si j'utilise un code d'exception liée aux droits, dois-je quand même remplir la section sur les caractéristiques des droits?

Oui. Vous devez entrer l'information complète et exacte sur les caractéristiques des droits, sauf si une autorité en valeurs mobilières vous a fourni des directives différentes.